

# FCP IRADETT CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion AFC, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP IRADETT CEA arrêtés au 31 décembre 2013, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de 509 001 dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir une perte nette de 31 809 dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de 478 883 dinars, pour 34 425 parts, aboutissant à une valeur liquidative par part de 13,911 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## **Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement des états financiers**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement IRADETT CEA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

Le fonds n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 2% d'emploi des actifs en disponibilités prévu par l'article 2 du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999, tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Conformément à la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 14 avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes**

**Cabinet MS Louzir**

**Mohamed LOUZIR**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2013**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC.1</b>	<b>471 656</b>	<b>384 860</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		456 076	369 085
b- Obligations et valeurs assimilées		15 580	15 775
c- Autres valeurs		0	0
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC.2</b>	<b>37 345</b>	<b>14 267</b>
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		37 345	14 267
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>509 001</b>	<b>399 127</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA.1</b>	876	795
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>PA.2</b>	29 242	7 028
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>30 118</b>	<b>7 823</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>CP.1</b>	<b>469 470</b>	<b>384 470</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>CP.2</b>	<b>9 413</b>	<b>6 834</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	13
b- Sommes distribuables de l'exercice		9 407	6 821
<b>ACTIF NET</b>		<b>478 883</b>	<b>391 304</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>509 001</b>	<b>399 127</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DU 01/01/2013 AU 31/12/2013**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2013 31/12/2013	Période 01/01/2012 31/12/2012
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>PR.1</b>	<b>12 170</b>	<b>11 318</b>
a- Dividendes		11 180	10 325
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		990	993
c- Revenus des autres valeurs		0	0
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR.2</b>	940	405
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>13 110</b>	<b>11 723</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>CH.1</b>	4 575	4 486
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>8 535</b>	<b>7 237</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>		0	0
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>CH.2</b>	468	440
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 067</b>	<b>6 797</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>		1 340	24
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>9 407</b>	<b>6 821</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(1 340)</b>	<b>(24)</b>
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<b>(36 358)</b>	<b>(52 704)</b>
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<b>(2 435)</b>	<b>10 231</b>
_ Frais de négociation		<b>(1 083)</b>	<b>(1 112)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(31 809)</b>	<b>(36 788)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DU 01/01/2013 AU 31/12/2013**  
**(Exprimés en dinars)**

	Période 01/01/2013 31/12/2013	Période 01/01/2012 31/12/2012
<b>AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d'exploitation	8 067	6 797
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-36 358	-52 704
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-2 435	10 231
d- Frais de négociation de titres	-1 083	-1 112
<b>AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-6 734	-8 149
<b>AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	187 256	43 428
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-8 111	822
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 668	647
_ Droits d'entrée	0	0
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-56 270	-20 541
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	2 001	252
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-424	-372
_ Droit de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>87 579</b>	<b>-20 701</b>
<b>AN4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	391 304	412 005
b- en fin d'exercice	478 883	391 304
<b>AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	25 677	24 301
b- en fin d'exercice	34 425	25 677
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>13,911</b>	<b>15,239</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-6,97%</b>	<b>-8,20%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Arrêtées au 31/12/2013**  
**(Exprimées en dinars)**

**I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

**II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**II.1. Evaluation du portefeuille titre**

**a- Evaluation des actions**

Les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

**b- Evaluation des droits attachés aux actions**

Droits attachés aux actions admises à la côte : ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

**c- Evaluation des bons de Trésor assimilables**

Les bons de Trésor assimilable sont évalués à leur prix d'acquisition.

Il est à noter que le fonds procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des bons de Trésor assimilables au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

**II.2. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC.1- Portefeuille titres

##### a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 456 076 dinars au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2013	% ACTIF
Air Liquide	1	340	270	0,05%
ASSAD	3672	35 882	25 598	5,03%
ATB	5500	33 053	22 621	4,44%
ATL	9000	30 326	21 564	4,24%
Attijari Bank	300	5 530	4 874	0,96%
BNA	4500	39 150	34 969	6,87%
BT	2333	20 494	21 457	4,22%
BTE	1000	30 027	24 703	4,85%
Ciments de Bizerte	6537	49 267	40 490	7,95%
ECYCL	942	10 550	8 678	1,70%
HANNIBAL LEASE	39	370	347	0,07%
LANDOR	1000	8 000	7 372	1,45%
MONOPRIX	1000	28 375	23 477	4,61%
OTH	4000	26 052	25 932	5,09%
SFBT	1053	13 506	13 998	2,75%
SOTEMAIL NS	8885	22 213	22 212	4,36%
SOTUVER	3415	25 711	22 553	4,43%
TELNET	3403	29 440	19 509	3,83%
TLEASING	415	13 323	8 715	1,71%
TPR	8000	43 187	34 088	6,70%
TUNIS RE	3450	42 451	31 367	6,16%
UIB	3057	56 472	41 282	8,11%
<b>Total</b>	<b>71 502</b>	<b>563 719</b>	<b>456 076</b>	<b>89,60%</b>

##### b- Les obligations et valeurs assimilées :

Au 31 décembre 2013, les obligations et valeurs assimilées s'élèvent à 15 580 dinars et se détaillent comme suit :

Bons de Trésor assimilables	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2013	% ACTIF
BTA 8,25% 9 juillet 2014	15	15 494	15 580	3,06%
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>15 494</b>	<b>15 580</b>	<b>3,06%</b>

Les mouvements intervenus dans le portefeuille de FCP IRADETT CEA au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes de départ</b>	<b>456 059</b>	<b>477</b>	<b>(71 676)</b>	<b>384 860</b>	-
Actions	440 565	-	(71 478)	369 087	-
Bons du trésor assimilables (BTA)	15 494	477	(198)	15 773	-
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	233 036	-	-	233 036	-
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	-
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions	(109 882)	-	-	(109 882)	(2 435)
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	-
<b>Variation des plus ou moins-value potentielles sur</b>					
Actions	-	-	(36 164)	(36 164)	-
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	(194)	(194)	-
<b>Variation des intérêts courus sur BTA</b>	-	-	-	-	-
<b>Soldes de clôture</b>	<b>579 213</b>	<b>477</b>	<b>(108 034)</b>	<b>471 656</b>	<b>(2 435)</b>
Actions	563 719	-	(107 642)	456 076	(2 435)
Bons du trésor assimilables (BTA)	15 494	477	(392)	15 580	-

#### AC.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 37 345 dinars au 31 décembre 2013 représentant en sa totalité les avoirs en banque auprès de l'ATB.

#### PA.1- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2013, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 876 dinars et se détaillent comme suit :

<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Rémunération Gestionnaire	367	296
Rémunération dépositaire	508	498
<b>Total</b>	<b>876</b>	<b>795</b>

#### PA.2- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2013, les autres créditeurs divers s'élèvent à 29 242 et dinars et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Opérations de Souscription/Rachat non dénouées	29 039	6 822
Redevances CMF à payer	39	31
Frais de négociation à payer	12	25
Retenue à la source	153	149
<b>Total</b>	<b>29 242</b>	<b>7 028</b>

### **CP.1- Capital**

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'année 2013 se détaillent ainsi :

#### **Capital au 31/12/2012**

Montant	384 470
Nombre de titres	25 677
Nombre de porteurs de parts	1

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	187 256
Nombre de titres émis	12 506
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

#### **Rachats effectués**

Montant	56 270
Nombre de titres rachetés	3 758
Nombre de porteurs de parts sortants	0

#### **Autres effets sur capital**

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(2 435)
Régularisation des sommes non distribuables	(6 110)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(36 358)
Frais de négociation	(1 083)

#### **Capital au 31/12/2013**

Montant	469 470
Nombre de titres	34 425
Nombre de porteurs de parts	1

### **CP.2 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables s'élèvent à 9 413 dinars se rattachant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	13
Sommes distribuables de l'exercice	9 407	6 821
<b>TOTAL</b>	<b>9 413</b>	<b>6 834</b>

### **PR.1 Revenus du portefeuille titres**

Au titre de l'exercice 2013, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 12 170 dinars et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
Revenus des actions et valeurs assimilés	11 180	10 325
Revenus des bons de Trésor	990	993
<b>TOTAL</b>	<b>12 170</b>	<b>11 318</b>

## PR.2 Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 940 dinars en 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des autres placements monétaires	940	405
<b>TOTAL</b>	<b>940</b>	<b>405</b>

## CH.1 Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2013, les charges de gestion des placements se sont élevées à 4 575 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Rémunération du dépositaire	508	498
Rémunération du gestionnaire	4 067	3 988
<b>TOTAL</b>	<b>4 575</b>	<b>4 486</b>

## CH.2 Autres charges

Au 31 décembre 2013, les autres charges s'élèvent à 468 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Redevance CMF	431	422
Services bancaires	31	14
Timbre fiscal	6	4
<b>TOTAL</b>	<b>468</b>	<b>440</b>

#### IV. AUTRES INFORMATIONS

Données par part	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des placements	0,381	0,457
Charges de gestion des placements	0,133	0,175
Revenu net des placements	0,248	0,282
Autres charges	0,014	0,017
Résultat d'exploitation (1)	0,234	0,265
Régularisation du résultat d'exploitation	0,039	0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,273	0,266
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,039	-0,001
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-1,056	-2,053
Plus-Values réalisées sur cession de titres	-0,071	0,398
Frais de négociation	-0,031	-0,043
Variation des plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-1,158	-1,698
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-0,924	-1,433
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,158	-1,698
Régularisation du résultat non distribuable	-0,177	0,042
Sommes Non distribuables de l'exercice	-1,336	-1,657
Distribution de dividendes	-0,266	-0,325
Valeur Liquidative	13,911	15,239

#### Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	<b>1,05%</b>	<b>1,12%</b>
Autres charges / actif net moyen	<b>0,11%</b>	<b>0,11%</b>
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	<b>2,16%</b>	<b>1,70%</b>